

AVERTISSEMENT

De nombreux textes récents incitent les collectivités publiques à développer l'accessibilité de l'information en direction des personnes handicapées. Dans le champ de la déficience visuelle cette pratique est ancienne, mais très occasionnelle.

Les procédures employées tant sur le plan technique que sur le plan juridique demeurent pour le moment très circonstancielles. La qualité des produits est donc variable. Le principal objectif du présent guide est donc de contribuer à l'amélioration de cette qualité par un regroupement des commandes.

Les procédés permettant la réalisation des produits graphiques en relief sont le gaufrage, la sérigraphie, le thermoformage, le moulage et l'usinage. Les professionnels susceptibles de répondre à une offre dans le domaine des produits graphiques en relief, doivent maîtriser ces techniques. Cependant, bien que possédant les capacités techniques nécessaires, un nombre très faible de professionnels a une expérience de la réalisation de ces produits spécifiques et du public auquel ils sont destinés.

La définition précise du produit repose donc pour une part essentielle sur la démarche de l'acheteur public. Cette démarche fondée sur l'analyse fonctionnelle doit permettre d'élargir l'accès à la commande publique en plaçant le fabricant dans un cadre favorable à l'innovation.

L'acheteur public doit donc s'attacher à étudier avec précision le besoin à satisfaire (*cf* partie 2) qui est en grande partie fonction des spécificités du public concerné (*cf* partie 1).

Pour cela, il est conseillé de lire attentivement ces deux parties qui constituent un guide pour l'analyse fonctionnelle du besoin et la définition du produit.

Les produits graphiques en relief doivent répondre à des qualités de lisibilité adaptées aux personnes présentant un handicap visuel. Le « cahier des charges des aspects graphiques spécifiques » regroupe en annexe un ensemble de données constituant une référence pour la définition des fonctions adaptées aux conditions spécifiques d'utilisation et au niveau d'exigence souhaité par l'acheteur. Pour compléter ces références utilisables par l'acheteur public, un exemple de méthodologie visant la réalisation des objectifs de qualité est fourni en annexe 1.